



Réf. Farde e-Assemblées : 2363091

N° OJ : 22

Projet d'Arrêté - Conseil du 05/10/2020

Objet : Appel à initiatives citoyennes et innovantes.- Asbl Art et Marges musée.- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu l'adoption par le Conseil communal, en sa séance du 11/05/2020, du règlement « Appel à initiatives citoyennes et innovantes : Faire Bruxelles Samen » ;

Vu les sommes prévues à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2020 ;

Considérant que l'ASBL Art et Marges a répondu positivement à l'appel à initiatives visant à promouvoir les initiatives citoyennes innovantes et participatives ;

Considérant que le jury, composé de 3 membres à savoir 1 membre du service de Bruxelles Participation, 1 expert indépendant en processus participatif et 1 représentant de l'Echevin en charge de la Participation citoyenne, a analysé la demande en fonction des critères de nouveauté du projet, d'utilisation des techniques d'intelligence collective, d'ouverture vers un public large et d'inclusion, de sa dimension collective et participative et de partenariat ;

Considérant que le jury, constitué de manière virtuelle et par échange de mail compte tenu des circonstances liées à la crise sanitaire, a jugé que l'initiative " Catalogue d'exposition participatif " qui vise à co-construire le discours curatorial autour de l'exposition du musée qui expose les œuvres d'artistes psychologiquement fragilisés, handicapés mentaux, marginalisés ou sans formation, répond de manière satisfaisante à l'esprit de l'appel à initiatives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er. - Un subside de 3.000,00 EUR est octroyé au profit de l' ASBL Art et Marges musée.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 10491/33202 du budget ordinaire de 2020.

Annexes :